

CHRONIQUE LOCALE.

Assemblée Générale de la Louisiane.

Baton Rouge, Lae, 28 mai. M. Labarre, représentant du septième ward de la Nouvelle-Orléans, a déposé aujourd'hui un projet de loi tendant à la création d'une Commission d'Etat qui serait chargée de la surveillance et de la réglementation des courses de chevaux.

Le service des trains du Texas-Pacific est interrompu.

Le service des trains de voyageurs et de marchandises de la compagnie Texas-Pacific a été interrompu hier pour cause d'inondation et le reste jusqu'à nouvel avis. Immédiatement après les crues de l'Hyacinthe et de l'Atchafalaya les voies du Texas-Pacific qui longent le fleuve avaient été recouvertes par l'eau sur une certaine distance de leurs parcours, et les trains de cette compagnie avaient dû être détournés sur les voies du Southern Pacific.

Exercices de fin d'année de l'Université Tulane.

La distribution des diplômes et prix aux étudiants de l'Université Tulane et du Collège Newcomb aura lieu aujourd'hui à l'Opéra Français. La cérémonie ouvrira par la "Marche Triomphale" d'Ortiz et se terminera par une marche de Mendelssohn.

L'affaire de la Banque Teutonia.

Le juge Baker, de la cour criminelle de district, a repoussé hier la demande des avocats de l'ex-banquier Gomila visant à obtenir une réduction de la caution de leur client.

Usage d'opium.

William Thomas et Rosie Stein, dite Mazy Smith, une jeune femme de 24 ans, ont été arrêtés rue Toulouse 1108 hier soir, par l'agent de police Healey. Ils ont été trouvés dans une chambre de la maison tous deux installés sur le lit en train de fumer de l'opium.

Grâne fracturée.

Hier après midi, un peu avant quatre heures, Anthony Oestrick, âgé de 44 ans, demeurant rue Decatur 2707, étant sous l'influence de la boisson, est tombé en sa demeure et s'est fracturé la grâne. Il a été transporté à l'hôpital.

Gamin blessé.

Morris Breen, âgé de 16 ans, demeurant rue Dryades 1826, en traversant la chaussée à l'intersection de la rue Canal et du Passage de la Bourse, hier matin à dix heures, a été renversé et blessé au corps par une automobile en charge de Owen Whaley.

Le joli petit cœur de Lucie avait fait tout, tout de suite: et sa "fillette" pouvait être heureuse, Fernande s'en réjouissait dans la plus pure affection.

Asses le même frisson les ongles, il, tandis que papa franchissait la porte de la grille... Encore deux ou trois minutes... Et elle se surpris à se dire: "C'est ça, ça va être drôle, ça va être drôle, ça va être drôle..."

Reorganisation du Comité Démocratique de la "Good Government League" dans le cinquième ward.

Les électeurs du 5me ward faisant partie de la Ligue démocratique pour un bon gouvernement ont tenu hier soir une assemblée générale à leur local, coin des rues Orliens et St-Claude, afin de reorganiser leur Comité.

Coup de couteau.

Au cours d'une querelle survenue hier matin, à l'angle des rues Remparts et Girou, entre Charles Jones et Eddie Mead, deux jeunes nègres, le premier a reçu un coup de couteau dans la tête. Mead s'est enfui avant l'arrivée de la police.

Mort subite.

John Goosebury, un ouvrier de couleur, âgé de 47 ans, est mort subitement en sa demeure, rue Johnson, près 610, hier après midi, vers cinq heures. Le coroner a fait la levée du corps.

Blessure.

Edward Bonds, un armateur demeurant rue St Louis près Bourgogne, en travaillant à bord du steamer "Creole", amarré au pied de la rue St Louis, hier matin à onze heures, a été blessé à la tête.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'il sera introduit en cette session de l'Assemblée générale un projet de loi pour amender et redresser la loi 222 de 1910 intitulée "Bande obligatoire la présence dans les écoles dans la paroisse d'Orléans".

AVIS.

AVIS est par le présent donné que conforme avec l'art 10 de la Constitution de 1898 un projet de loi sera introduit en la prochaine session de la Législature afin de créer un Conseil de Jurés Commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour l'établissement dedit Conseil, pour remplir les fonctions qui y sont produites et sur le nombre des membres du Conseil, définir ses devoirs, pouvoirs et compensations, pour la manière de procéder au tirage, choisir et former les jurés de jugement, de mise en accusation et rapporteurs pour la paroisse d'Orléans, et rapporter toutes lois ou parties de lois entrant en conflit avec celles-ci.

BUREAU DE SANTE.

Marriages, Naissances, Décès.

MARIAGES. Tonnes André et Caroline Ellingson; John C. Johnson et Ethel LeBlanc; Walter Mitchell et Lena Martin; Chas C. Boyd et Emily Lecocq; Anthony Broyard et Elsa Ker; Palmer Ory Jr et Katie Lehmann; Aaron Gould et Leah Fourmann.

NAISSANCES.

Mmes H. Hoppe, un garçon; John F. Burgess, un garçon; Moses H. Goldberg, un garçon; Renaud M. Moustier, un garçon; Jas A. Adams, un garçon; Harry V. Barnett, une fille; F. X. Fitzpatrick, une fille; Frank H. Holzer, une fille; John Johnson, un garçon; Ambrose Linder, un garçon; Wm A. Miller, un garçon; Joseph Milanes, une fille; John C. Steele, un garçon; Ebert Simms, une fille; Geo. Thomas, un garçon; Philip Wang, une fille.

DECES.

Charly Gellis, 65 ans, 2313 Phillips; Elijah Boley, 15 ans, Hôpital de Charité; Honoré Dutrey, 2 ans, 226 Lowerline; Eugène Moppert, 22 ans, 224 Howard; Mary E. Walker, 1835 Tulane; Annie Kenney, 80 ans, 632 Marigny; Margaret Leetch, 80 ans, 1614 Baronne; Annie Kerner, 76 ans, Hôpital de Charité; Mme J. C. Johnson, 44 ans, 2549 rue Chartres; Ella Heard, 1 mois, 2313 Magnolia; Berta Bernard, 40 ans, 2112 St Louis; Cecilia Carter, 39 ans, 225 Chartres; Elysees; Vve J. J. Guille, 65 ans, 1016 France; Joseph White, 40 ans, 3825 Annonciation; Emilie Fénine, 1 an, 4205 Annonciation; Joséphine Poyent, 3 semaines, 221 St Pierre; J. H. Schilling, 14 ans, Hôpital de Charité; Harris Heath, 17 ans, Hôpital de Charité.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Texas Oil Co. vs. Bayou Salt Planting & Drainage Co., réclamation de \$27.03 sur un compte courant. Edmond Rixner vs. Marguerite Garnier, confession de jugement de \$16,000.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'il sera introduit en cette session de l'Assemblée générale un projet de loi pour amender et redresser la loi 222 de 1910 intitulée "Bande obligatoire la présence dans les écoles dans la paroisse d'Orléans".

AVIS.

AVIS est par le présent donné que conforme avec l'art 10 de la Constitution de 1898 un projet de loi sera introduit en la prochaine session de la Législature afin de créer un Conseil de Jurés Commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour l'établissement dedit Conseil, pour remplir les fonctions qui y sont produites et sur le nombre des membres du Conseil, définir ses devoirs, pouvoirs et compensations, pour la manière de procéder au tirage, choisir et former les jurés de jugement, de mise en accusation et rapporteurs pour la paroisse d'Orléans, et rapporter toutes lois ou parties de lois entrant en conflit avec celles-ci.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ADJUDICATIONS.

Ralph C. Morgan Jr à James Fernon, terrain, D'Abadie, Ozanga, Miro et Touli, \$350. Etienne L. Nunez à André Touquet, terrain, Broad, White, Fairbair et Gasquet, \$2,400.

EXCURSIONS.

30c - WANDEVILLE - 50c - 73c RIVIERE TCHERUNTA 73c Mandeville, Lakeburg, Andouville, Friedland, Park, dimanches et mercredis, arrivées au train de 7 45 h. m. et partent tous les jours à la gare du chemin de fer L'Orléans à partir de la 5e de la rue Giro.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE. COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. Ligne directe au Havre, Paris (France). Partant tous les lundis, à 10 h. A. M. Du quel No 57, Rivière du Nord, pied de rue West 1515.

ENTREPRENEURS DE POMPES FUNEBRES ET EMBAUMEURS.

1108-1112 Rue St Remparts. P. J. HEMLOCK, 408. AVIS SPECIAL. BUREAU DU CONSEIL DE DIRECTEURS des Ecoles Publiques - Bureau (Bâtiment Municipal), rue Carondelet, 16 mai 1912 - Des nominations seront faites pour la fourniture de livres et autres articles de cette ville de livres et autres articles de cette ville de livres et autres articles de cette ville.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE Homme et femme, mariés de préférence, pour grande charge de bureau. L'homme devant connaître le langage. Adresser avec références à J. C. 340 Avenue du Commerce, Nouvelle-Orléans. 26 mai - 31.

LISTE DES FRANÇAIS.

Recherchés par le Consulat de France. A LA NOUVELLE-ORLEANS. 522 rue Bourbon. Jarry, Louis.

AMUSEMENTS.

LAFAYETTE. SELECTED MOTION PICTURES. FORMERLY THE SHUBERT. DAILY MATINEE AND NIGHT PRICES 4c/7c.

VENTES A L'ENCAIN.

Wandeville, Madisonville et Houtonville. Steamer NEW CAMELIA. COMMENCANT LE 2 MAI 1912. Partira de Mandeville à l'arrivée des trains du Dépt. L'Orléans et de la 5e de la rue de la Canal.

EXCURSIONS.

30c - WANDEVILLE - 50c - 73c RIVIERE TCHERUNTA 73c Mandeville, Lakeburg, Andouville, Friedland, Park, dimanches et mercredis, arrivées au train de 7 45 h. m. et partent tous les jours à la gare du chemin de fer L'Orléans à partir de la 5e de la rue Giro.

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE. COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. Ligne directe au Havre, Paris (France). Partant tous les lundis, à 10 h. A. M. Du quel No 57, Rivière du Nord, pied de rue West 1515.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Mlle Elmer Mf Co., Ltd., versus Rolling Aickles Company, Limited. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. No 91,854 - Division A - Avis est par le présent donné que les créanciers de cette succession ont été entendus et que les autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquels le compte final présenté par l'administrateur de la succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordonnance de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier - Johnston & Mastrog, avocats. 28 mai - 28 juin 1912.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Elizabeth Mordant veuve de Wm Gorman. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. No 99,392 - Division A - Avis est par le présent donné que les créanciers de cette succession ont été entendus et que les autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquels le compte final présenté par l'administrateur de la succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordonnance de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier - Johnston & Mastrog, avocats. 28 mai - 28 juin 1912.

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Division C. Paroisse d'Orléans. Etat de la Louisiane. No 100,000 - Avis est par le présent donné que les créanciers de cette succession ont été entendus et que les autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquels le compte final présenté par l'administrateur de la succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordonnance de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier - Johnston & Mastrog, avocats. 28 mai - 28 juin 1912.

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE. Encourager de Commerce de Valeur du Troisième District. No 4839 Dauphin coin de la rue Desfontaines. Succession d'Anthony Beah. No 100,072 - Cour Civile de District. Division A.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Elizabeth Mordant veuve de Wm Gorman. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. No 99,392 - Division A - Avis est par le présent donné que les créanciers de cette succession ont été entendus et que les autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquels le compte final présenté par l'administrateur de la succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordonnance de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier - Johnston & Mastrog, avocats. 28 mai - 28 juin 1912.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Elizabeth Mordant veuve de Wm Gorman. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. No 99,392 - Division A - Avis est par le présent donné que les créanciers de cette succession ont été entendus et que les autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquels le compte final présenté par l'administrateur de la succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordonnance de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier - Johnston & Mastrog, avocats. 28 mai - 28 juin 1912.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Elizabeth Mordant veuve de Wm Gorman. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. No 99,392 - Division A - Avis est par le présent donné que les créanciers de cette succession ont été entendus et que les autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquels le compte final présenté par l'administrateur de la succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordonnance de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier - Johnston & Mastrog, avocats. 28 mai - 28 juin 1912.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Elizabeth Mordant veuve de Wm Gorman. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. No 99,392 - Division A - Avis est par le présent donné que les créanciers de cette succession ont été entendus et que les autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquels le compte final présenté par l'administrateur de la succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordonnance de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier - Johnston & Mastrog, avocats. 28 mai - 28 juin 1912.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Elizabeth Mordant veuve de Wm Gorman. COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. No 99,392 - Division A - Avis est par le présent donné que les créanciers de cette succession ont été entendus et que les autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir, pour lesquels le compte final présenté par l'administrateur de la succession, n'est pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordonnance de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier - Johnston & Mastrog, avocats. 28 mai - 28 juin 1912.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'il sera introduit en cette session de l'Assemblée générale un projet de loi pour amender et redresser la loi 222 de 1910 intitulée "Bande obligatoire la présence dans les écoles dans la paroisse d'Orléans".

AVIS.

AVIS est par le présent donné que conforme avec l'art 10 de la Constitution de 1898 un projet de loi sera introduit en la prochaine session de la Législature afin de créer un Conseil de Jurés Commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour l'établissement dedit Conseil, pour remplir les fonctions qui y sont produites et sur le nombre des membres du Conseil, définir ses devoirs, pouvoirs et compensations, pour la manière de procéder au tirage, choisir et former les jurés de jugement, de mise en accusation et rapporteurs pour la paroisse d'Orléans, et rapporter toutes lois ou parties de lois entrant en conflit avec celles-ci.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'il sera introduit en cette session de l'Assemblée générale un projet de loi pour amender et redresser la loi 222 de 1910 intitulée "Bande obligatoire la présence dans les écoles dans la paroisse d'Orléans".

AVIS.

AVIS est par le présent donné que conforme avec l'art 10 de la Constitution de 1898 un projet de loi sera introduit en la prochaine session de la Législature afin de créer un Conseil de Jurés Commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour l'établissement dedit Conseil, pour remplir les fonctions qui y sont produites et sur le nombre des membres du Conseil, définir ses devoirs, pouvoirs et compensations, pour la manière de procéder au tirage, choisir et former les jurés de jugement, de mise en accusation et rapporteurs pour la paroisse d'Orléans, et rapporter toutes lois ou parties de lois entrant en conflit avec celles-ci.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'il sera introduit en cette session de l'Assemblée générale un projet de loi pour amender et redresser la loi 222 de 1910 intitulée "Bande obligatoire la présence dans les écoles dans la paroisse d'Orléans".

AVIS.

AVIS est par le présent donné que conforme avec l'art 10 de la Constitution de 1898 un projet de loi sera introduit en la prochaine session de la Législature afin de créer un Conseil de Jurés Commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour l'établissement dedit Conseil, pour remplir les fonctions qui y sont produites et sur le nombre des membres du Conseil, définir ses devoirs, pouvoirs et compensations, pour la manière de procéder au tirage, choisir et former les jurés de jugement, de mise en accusation et rapporteurs pour la paroisse d'Orléans, et rapporter toutes lois ou parties de lois entrant en conflit avec celles-ci.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'il sera introduit en cette session de l'Assemblée générale un projet de loi pour amender et redresser la loi 222 de 1910 intitulée "Bande obligatoire la présence dans les écoles dans la paroisse d'Orléans".

AVIS.

AVIS est par le présent donné que conforme avec l'art 10 de la Constitution de 1898 un projet de loi sera introduit en la prochaine session de la Législature afin de créer un Conseil de Jurés Commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour l'établissement dedit Conseil, pour remplir les fonctions qui y sont produites et sur le nombre des membres du Conseil, définir ses devoirs, pouvoirs et compensations, pour la manière de procéder au tirage, choisir et former les jurés de jugement, de mise en accusation et rapporteurs pour la paroisse d'Orléans, et rapporter toutes lois ou parties de lois entrant en conflit avec celles-ci.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'il sera introduit en cette session de l'Assemblée générale un projet de loi pour amender et redresser la loi 222 de 1910 intitulée "Bande obligatoire la présence dans les écoles dans la paroisse d'Orléans".

AVIS.

AVIS est par le présent donné que conforme avec l'art 10 de la Constitution de 1898 un projet de loi sera introduit en la prochaine session de la Législature afin de créer un Conseil de Jurés Commissaires pour la paroisse d'Orléans, pour l'établissement dedit Conseil, pour remplir les fonctions qui y sont produites et sur le nombre des membres du Conseil, définir ses devoirs, pouvoirs et compensations, pour la manière de procéder au tirage, choisir et former les jurés de jugement, de mise en accusation et rapporteurs pour la paroisse d'Orléans, et rapporter toutes lois ou parties de lois entrant en conflit avec celles-ci.